



### TEMPS DE TRAVAIL

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2015 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



#### PART ÉLEVÉE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

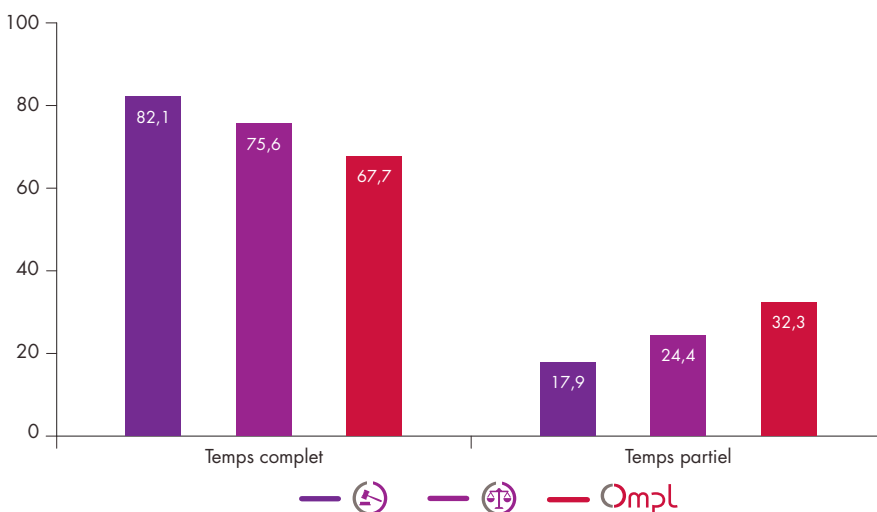
Plus de trois quarts des salariés de la branche travaillent à temps complet.



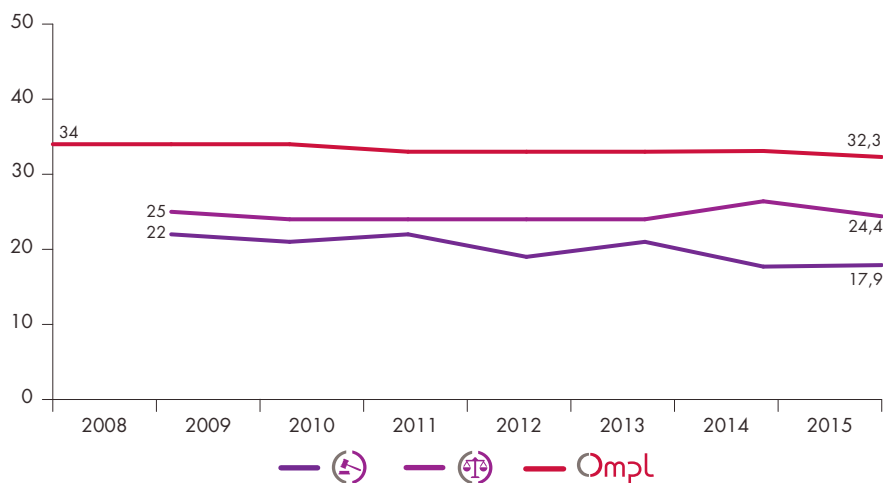
#### LÉGER REPLI DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL


Le taux de salariés à temps partiel tend à diminuer sur la période. Il baisse de 4,1 points.

Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)




Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)



 Secteur juridique

Branche professionnelle

 Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



### FÉMINISATION MARQUÉE DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Les femmes travaillent un peu plus souvent à temps partiel que les hommes.



### PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

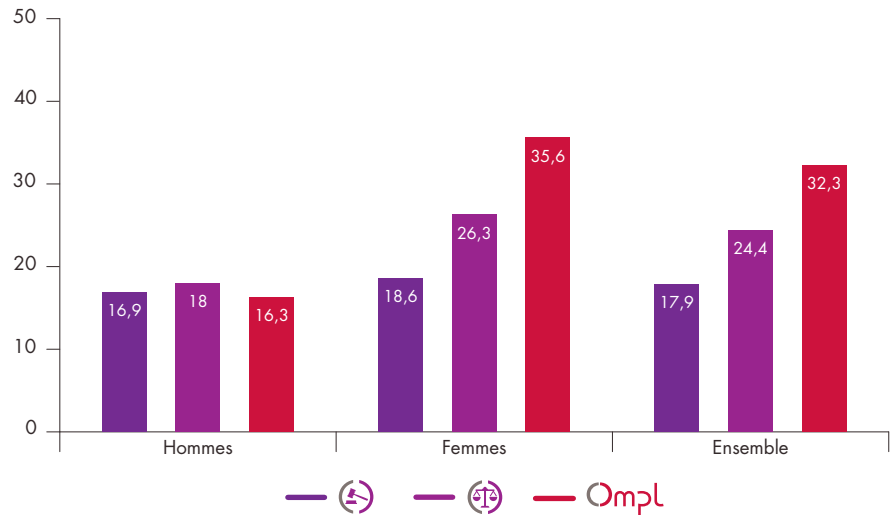
Dans la branche, le travail à temps partiel concerne plus d'un quart des salariés de plus de 50 ans, un taux supérieur de 12,5 points à celui des salariés de moins de 35 ans.



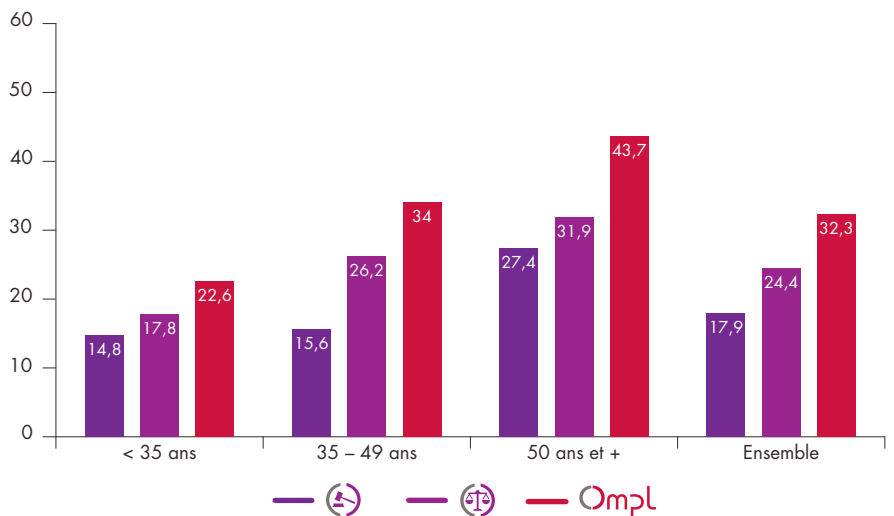
### CADRES PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

Le temps partiel est plus développé chez les cadres. Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les professions intermédiaires.

### Taux de salariés à temps partiel par genre (%)



### Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)



### Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales	Icon 1 (Purple)	Icon 2 (Purple)	Ompl (Red)
Cadres	22,4	17,7	31,6
Professions intermédiaires	15,6	16,9	26,9
Employés	16,6	23,4	32,6
Ouvriers	18,0	54,3	57,5
Ensemble	17,9	24,4	32,3



## SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part de salariés à temps partiel au sein de la branche varie fortement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour la Provence-Alpes-Côte d'Azur (26,3 %) et atteint un minimum pour la Bretagne (15,1 %).

## Taux de temps partiel par région (%)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	19,4	29,6	36,1
Bourgogne-Franche-Comté	16,4	29,2	36,8
Bretagne	15,1	22,8	33,2
Centre-Val de Loire	23,2	22,5	31,2
Corse	ND	25,3	28,9
DOM	ND	16,7	23,2
Grand Est	16,6	25,5	36,0
Hauts-de-France	22,3	26,0	35,7
Île-de-France	15,3	19,2	24,8
Normandie	20,8	28,8	33,8
Nouvelle-Aquitaine	20,6	28,9	32,3
Occitanie	19,9	30,4	35,4
Pays de la Loire	23,5	27,6	34,6
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	26,3	29,5	33,9
<b>Ensemble</b>	<b>17,9</b>	<b>24,4</b>	<b>32,3</b>

ND : non déterminé